



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Continuité territoriale : des avancées concrètes

La Loi Egalité Réelle Outre-mer, que j'ai eu l'honneur de porter et faire voter, voit de nouveaux textes d'application publiés au Journal officiel. **Ce sont des avancées importantes et concrètes pour permettre de bénéficier d'une continuité territoriale plus juste et plus dynamique.**

Comme nous avons eu l'occasion de le voir à La Réunion ces dernières semaines, le **rapatriement des corps de nos proches depuis l'Hexagone** représente un coût très élevé et demeure un grave problème pour certaines familles lorsqu'elles sont confrontées à un tel drame. C'est pourquoi la Loi a créé, sous conditions de ressources, une aide au retour du corps. **C'est cela la solidarité face à la douleur !**

**Nos proches** vivant dans l'Hexagone et devant se rendre aux obsèques d'un membre de notre famille à La Réunion pourront désormais être aidés financièrement. L'Etat leur viendra désormais en aide sous conditions de ressources. **C'est cela la dignité de notre société !**

**Nos étudiants pourront désormais être aidés financièrement afin de suivre un stage** lorsque cela n'est pas possible sur le territoire : c'est le passeport pour la mobilité en stage professionnel qui vient d'être créé. Les jeunes seront libres de choisir d'effectuer un stage dans l'Hexagone mais aussi, s'ils le veulent, dans un autre Etat de l'Union européenne ou encore, pour les Réunionnais, dans tous les Etats africains disposant d'une côte sur l'Océan Indien, en Inde, aux Maldives, aux Seychelles, aux Comores, à Madagascar ou à Maurice. **C'est cela l'ouverture de notre territoire sur son bassin océanique pour une meilleure insertion professionnelle !**

**Nos étudiants pourront désormais bénéficier d'une aide au retour** lorsqu'ils souhaitent revenir, après leur cursus universitaire dans l'Hexagone après 5 ans et s'installer à La Réunion. **C'est cela le resserrement des liens familiaux et l'énergie insufflée à notre tissu économique !**

**Nos apprentis** qui ont moins de 18 ans pourront désormais – à condition d'en avoir l'autorisation parentale - être aidés financièrement s'ils souhaitent faire leur apprentissage dans l'Hexagone ou dans un Etat de l'Union européenne. **C'est cela la confiance en notre jeunesse !**

Ces textes d'application portent des progrès concrets pour les Réunionnais. Je reste cependant vigilante et mobilisée en faveur d'une solidarité nationale pour la mobilité de chacune et de chacun d'entre nous.

Ericka BAREIGTS